

MAIRIE DE COMPS SUR ARTUBY

Séance du :

24/09/2021

Date de la convocation :

16/09/2021

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021_50	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	9	7

L'an deux mille vingt et un et le 24 septembre à 14h30,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM.- BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves — GRANDAZZI Sandrine - LAUGIER Lucette - GAYMARD Marie-José,

**Absente excusée :** Mme LUCAS Aurore et TROIN François

**Secrétaire de séance :** GRANDAZZI Sandrine

**Objet :** Convention relative à l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence Communale »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'après réflexion sur le devenir du bureau de Poste de COMPS-sur-ARTUBY dont les horaires d'ouverture au public sont de plus en plus restreints, il a été décidé, après échanges avec les responsables de la Poste, de transformer celui-ci en Agence Postale Communale conformément aux dispositions prévues par la Loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée, et d'implanter cette Agence au sein de la future Maison France Services, l'enjeu initial étant de continuer à proposer aux habitants un certain nombre de produits ou services postaux qu'il paraît essentiel de pouvoir offrir avec une certaine proximité.

Ainsi, la collectivité mettra à disposition les locaux et le personnel qui sera amené à gérer les services et prestations de la Poste, en contrepartie d'une indemnité compensatrice permettant globalement de couvrir les coûts pouvant être supportés par la commune.

Le projet de convention ci-annexé liste les services postaux, les services financiers et les produits tiers qui seront proposés dans cette agence postale communale.

Monsieur le Maire souligne tout l'intérêt de cette opération qui viendra en complément des prestations proposées dans le cadre de la Maison France Services et qui offrira ainsi aux usagers un bouquet de services en un même espace qui se voudra un lieu de vie où ils pourront y effectuer toutes démarches administratives liés à leur situation fiscale, à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi et y trouver aide et écoute.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
à l'unanimité, à la majorité des membres présents :**

- APPROUVE la convention entre la Poste et la commune de COMPS-sur-ARTUBY définissant les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec la commune, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties relatives à l'organisation d'un point de contact « La Poste Agence communale »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 27 SEP. 2021

et publication le 27 SEP. 2021

Le Maire  
A. BARALE



Le Maire  
A. BARALE